

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI ULMER

La statistique dans les pays coloniaux

Journal de la société statistique de Paris, tome 79 (1938), p. 231-250

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1938__79_231_0

© Société de statistique de Paris, 1938, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LA STATISTIQUE DANS LES PAYS COLONIAUX

Les considérations que je vais présenter ici paraîtront sans doute un peu terre à terre, je m'en excuse. Mais, dans les pays coloniaux, il ne se pose guère de problèmes particuliers de statistique théorique. Les difficultés auxquelles on se heurte sont avant tout d'ordre pratique, résultant de conditions locales : naturelles, administratives, psychologiques...

Dans la structure d'un pays colonial, on peut distinguer des secteurs à caractère européen et des secteurs purement indigènes. Si la connaissance des premiers est relativement aisée, la prospection dans les autres doit être conduite avec précaution car les données élémentaires qu'on y peut rassembler présentent presque toujours de sérieuses imperfections et exigent un minutieux examen critique.

Le statisticien n'étant en mesure d'entreprendre ses investigations qu'avec l'aide des diverses administrations, les vues qu'il pourra avoir du pays dépendront des moyens d'action et de la bonne volonté de ces dernières. Les premières études porteront naturellement sur les phénomènes qui affectent la partie du pays en contact avec l'élément colonisateur. On disposera d'abord de données relatives au commerce extérieur, de renseignements sur la population européenne, parfois sur la population des villes, de relevés concernant le fonctionnement de services publics tels que les chemins de fer ou d'entreprises européennes comme les mines. Mais on n'aura ainsi qu'une idée très imparfaite, parfois même trompeuse, de la physionomie d'ensemble du milieu étudié, on devra se garder de considérer ces vues superficielles comme des indices satisfaisants de l'état général du pays.

Il arrive bien dans les pays européens, en France en particulier, que l'insuffisance de documentation oblige à se contenter de données fragmentaires pour se rendre compte de l'évolution de certains phénomènes, économiques ou autres. Mais là, la solidarité entre les divers « secteurs » fait que l'indice partiel utilisé aura chance de marquer de manière assez fidèle la tendance de l'ensemble. Pour les pays coloniaux, il peut très bien ne pas en être ainsi, car les éléments internes y auront souvent une vie entièrement indépendante des facteurs extérieurs.

Des études en profondeur seront donc nécessaires. Étant donné la faiblesse des moyens d'investigation dont on dispose dans les pays coloniaux, où les mailles du réseau administratif sont fatalement assez lâches, il sera en général très difficile d'entreprendre des enquêtes complètes portant sur l'ensemble du territoire.

On sera donc souvent amené à utiliser la méthode représentative et à mettre sur pied un système de sondages portant sur un nombre restreint d'éléments : villages, familles, exploitations agricoles, etc. Dans ce cas, il est indispensable pour le statisticien de disposer du concours de personnes connaissant parfaitement le pays étudié, sans lesquelles il ne pourrait choisir de manière judicieuse des échantillons caractéristiques. Il ne sera d'ailleurs pas toujours facile, étant donné la pénurie de personnel qualifié, de réaliser, de façon systématique, même des enquêtes fragmentaires de ce genre.

Trop fréquemment encore, les données chiffrées rassemblées dans les territoires coloniaux résultent d'estimations de valeur médiocre, tirées, par exemple, de déclarations mal contrôlées. Le statisticien, s'il existe, se trouve, dans ces conditions, réduit à un rôle ingrat de Mentor, s'attachant à faire ressortir les imperfections du matériel statistique disponible, et à mettre en garde les utilisateurs de chiffres contre les conclusions mal fondées qu'ils pourraient être tentés d'en tirer.

Illustrons un peu ces considérations générales, en passant en revue les principaux domaines que le statisticien doit explorer dans les pays coloniaux.

Population.

Les caractères quantitatifs des populations coloniales sont, en général, assez mal connues. La réalisation de mesures précises aussi bien de l'état que du

mouvement de la population se heurte à des difficultés diverses : dispersion et mobilité de la population ; défaut d'instruction ; méfiance des habitants ; enfin insuffisance des moyens d'action des fonctionnaires locaux, dont la tâche administrative doit s'étendre souvent sur des territoires très étendus et dotés seulement de moyens de communication médiocres.

Mesures de l'effectif de la population. — Dans ces conditions les données publiées sous le nom de *recensement* ne représentent fréquemment que des évaluations dont il est très difficile d'estimer la précision. Il est souvent impossible de tirer, de la comparaison de ces « recensements » successifs, un renseignement de quelque valeur sur l'accroissement réel de la population, car l'ordre de grandeur de l'erreur de mesure a toute chance de dépasser la différence entre les effectifs réels à cinq ou même dix ans d'intervalle. Parfois, la progression marquée par des évaluations successives de population indique surtout une amélioration apportée aux méthodes de dénombrement.

Il existe cependant des pays coloniaux où l'on procède périodiquement à des dénombrements complets de la population. Mais il apparaît que ces opérations doivent être préparées de façon plus minutieuse encore que dans les pays à organisation de type européen.

A titre d'exemple, voici quelques accidents pittoresques observés au cours de l'exécution de recensements récents :

Dans l'Inde britannique, en 1930, le dénombrement fut notablement gêné par la « désobéissance civile » qui sévissait à ce moment ; une manifestation frappante de cet état de trouble fut le refus par M. Gandhi de bénir les opérations de recensement, comme il l'avait fait en 1920. L'accès de la maison où M. Gandhi séjournait à Delhi fut refusé à l'agent recenseur, et, pour éviter qu'une omission aussi fâcheuse que celle du leader du Congress-Party servît de prétexte à une campagne de dénigrement, le contrôleur du dénombrement dut imaginer de faire porter M. Gandhi sur les listes, comme s'il avait été dénombré à son entrée dans la ville.

D'autres fois, on peut avoir à déplorer, au contraire, un excès de bonne volonté. A Java, en 1930, pour numérotter les habitations avant le dénombrement, on utilisa en certaines régions des plaques de zinc ou de bois ; il était bien recommandé aux habitants de veiller à leur bonne conservation. Néanmoins, on constata bientôt la disparition d'un grand nombre de ces plaques : pour mieux les protéger, ceux qui en étaient responsables les avaient soigneusement cachées dans leurs maisons avec les objets les plus précieux.

Au Cambodge, en 1931, il devait être rempli pour chaque famille un bulletin de recensement en double exemplaire, l'une des formules devant être conservée par le chef de famille pendant trois mois, afin de permettre des contrôles. Au cours d'une tournée, peu de temps après le dénombrement, un chef de province voulut vérifier la bonne exécution des instructions ; dans l'un des villages visités, chaque chef de maison apporta fièrement les deux bulletins qui lui avaient été distribués ; aucun bulletin n'avait été ramassé dans ce village, qui se trouvait ainsi omis dans le dénombrement.

On voit donc que, des instructions détaillées ayant fixé le plan et la méthode du recensement, il importe que l'exécution en soit contrôlée avec soin afin de redresser les erreurs grossières que risquent de provoquer l'ignorance

et l'incompréhension des recenseurs et des recensés. A cet effet, il est nécessaire d'organiser tout un cadre de fonctionnaires spéciaux, chargés, avant le recensement, de l'instruction des recenseurs et, ensuite, de la surveillance et de la vérification de leur travail. L'établissement d'un système de contrôle efficace exige à la fois une pratique confirmée des travaux statistiques et une profonde connaissance des populations, ainsi que des fonctionnaires subalternes qui les administrent. Aussi la collaboration, dans la direction du recensement, d'un statisticien et d'un fonctionnaire « des services civils », telle qu'elle a été, par exemple, réalisée, en 1930, aux Indes néerlandaises, semble-t-elle tout à fait recommandable.

Le rôle d'une personne familiarisée avec la mentalité et les coutumes indigènes est essentiel dans le travail de propagande qui doit précéder le recensement, afin de dissiper les préventions et les fausses interprétations qui risqueraient d'entraver la bonne marche de l'opération. Il importe, d'autre part, que les autorités administratives ne se laissent pas aller à profiter de l'occasion offerte, pour entreprendre des enquêtes diverses sans caractère démographique, mais visant un but fiscal, militaire, de police, etc., de nature à éveiller la méfiance de la population. Les difficultés résultant des préventions des habitants sont normalement beaucoup plus considérables dans les pays où fonctionne un système d'impôt personnel, car il est alors très malaisé de persuader aux habitants que les autorités qui procèdent au recensement ne sont guidées par aucune préoccupation fiscale.

On peut citer un exemple de l'influence fâcheuse des considérations fiscales sur les relevés démographiques. Si l'on considère les évaluations de population fournies pour les diverses colonies constituant l'Afrique occidentale française, on constate que les proportions d'enfants (en principe de moins de 15 ans) indiquées pour les divers territoires, présentent entre elles des différences surprenantes : Sénégal et Côte d'Ivoire, 21 %; Guinée, 23 %; Dahomey, 37 %. L'explication de ces anomalies se trouve dans la diversité des règles en vigueur pour le paiement de l'impôt personnel, la limite d'âge étant : de 16 ans au Dahomey et, dans les autres colonies, de 8 ou 10 ans seulement. Il apparaît qu'au lieu de fixer uniformément à 15 ans la démarcation de l'enfance, chaque pays a tenu compte, pour établir ses statistiques, de la limite d'âge fiscale.

En ce qui concerne l'exécution du dénombrement, on peut énumérer certaines pratiques dont l'usage, en divers pays, a donné des résultats satisfaisants :

- comme opération préliminaire, numérotage soigné des maisons;
- utilisation, comme bulletins de recensement, de listes sur lesquelles une ligne est consacrée à chaque personne recensée;
- affectation à chaque agent recenseur d'une circonscription pour laquelle il devra remplir les listes de recensement. Le nombre des personnes recensées par un agent recenseur varie naturellement suivant les conditions locales; pour beaucoup de pays elle apparaît de l'ordre de 200 à 300;
- dénombrement préparatoire, effectué pendant une période de deux à quatre semaines précédant la date du recensement, et au cours duquel chaque

recenseur remplit ses listes, en y portant les personnes probablement présentes le jour du recensement;

— dénombrement définitif, à la date fixée, au cours duquel les indications réunies pendant le dénombrement préparatoire sont rectifiées et complétées s'il y a lieu;

— centralisation du dépouillement.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un recensement complet, effectué de cette manière, entraîne des frais considérables, surtout lorsque les recenseurs sont rémunérés spécialement, ce qui semble préférable pour la bonne marche du travail. En certains pays coloniaux, il peut paraître difficile d'engager de telles dépenses, dont l'ordre de grandeur pouvait être estimé vers 1930 à 0,50 franc français par personne recensée.

Si, pour des raisons budgétaires, un dénombrement complet apparaît impossible, il convient que les évaluations de population qui lui sont substituées soient conduites suivant un plan d'ensemble bien étudié.

Des sondages pourront être effectués sur des portions restreintes du territoire; ils permettront, par exemple, de fixer un coefficient de correction, applicable aux données imparfaites dont on dispose pour l'effectif global de la population, et d'estimer la répartition de cette population, suivant certains caractères : sexe, âge, origine, instruction, profession.

Un exemple de recensement complet exécuté dans une fraction seulement du territoire est donné par le dénombrement de la Nigeria en 1931. Voici comment le caractère de cette opération est indiqué par le rapport qui précède la publication de ses résultats : « Dans un pays étendu et peuplé comme la Nigeria (1), où le personnel administratif européen est très réduit, et où il est très difficile de trouver des recenseurs instruits même à un très faible degré, un recensement simultané sur tout le territoire n'est pas encore possible. Aussi a-t-on choisi, pour y procéder à un recensement « intensif », d'une part, une région assez vaste et d'un seul tenant, le tiers environ de l'émirat de Katsina, et, en outre, un certain nombre de circonscriptions réparties dans l'ensemble des provinces du Nord. Dans ces circonscriptions caractéristiques, le personnel européen devait être concentré pendant une période de un ou deux mois, afin de réunir des statistiques complètes et exactes, qui devaient non seulement avoir de l'intérêt par elles-mêmes, mais encore servir d'étalon pour estimer la valeur des statistiques obtenues par des moyens moins précis, dans des régions analogues ». Ces recensements « intensifs » ont porté, au total, sur une population de 400.000 habitants environ.

Pour en terminer avec la question du dénombrement, il faut signaler que, dans les pays coloniaux, le recensement des centres urbains offre des difficultés particulières, à cause de l'importance de la population flottante et en raison des conditions de l'habitation.

Mouvement de la population. — D'une manière générale, il n'existe pas, dans les colonies, de statistiques satisfaisantes du *mouvement de la population*. Il n'y a d'état civil que dans un nombre restreint de territoires, et même dans

(1) Nigeria : provinces du Nord, 725.000 kilomètres carrés et 11.500.000 habitants; provinces du Sud, 235.000 kilomètres carrés et 8.500.000 habitants, soit, au total, 960.000 kilomètres carrés et 20 millions d'habitants.

ceux-là, les relevés sont encore loin d'être effectués de manière complète. Il paraît intéressant de citer à ce sujet le rapport sur le recensement de 1931 dans l'Inde britannique : « ... Partout les relevés de naissances et de décès sont considérés comme un surcroît de travail importun. Pour les naissances, il est d'usage d'attendre un certain délai, afin d'être sûr que l'enfant vivra et d'éviter, en cas de décès en bas âge, un double relevé; pour les décès, on les dissimule parfois afin d'éviter les enquêtes des officiers de police... Il semble qu'on puisse estimer l'erreur par défaut des relevés à 20 % environ en moyenne pour l'Inde entière, beaucoup plus en certaines régions... »

Assez fréquemment l'imperfection des enregistrements est révélé d'une manière certaine par l'allure irrégulière des données relatives à une série d'années successives. D'autre part, dans certains pays où l'état civil est d'institution récente, une progression du chiffre des naissances et des décès peut indiquer beaucoup plus une amélioration apportée au relevé qu'un accroissement réel de la mortalité ou de la natalité. Il faut tenir compte enfin de certaines particularités résultant de coutumes locales : en plusieurs régions de l'Afrique et de l'Asie, les usages tendent à faire négliger les naissances de filles. Ainsi, dans la ville de Hanoi, parmi les naissances survenues au domicile des parents, on enregistre une proportion de 190 garçons pour 100 filles alors que pour les naissances à l'hôpital, rigoureusement contrôlées, la proportion apparaît de 105 garçons pour 100 filles. Afin de pallier à l'insuffisance de données générales sur la natalité ou la mortalité on peut essayer de connaître certaines caractéristiques des populations coloniales en recourant à des enquêtes spéciales effectuées dans des portions assez restreintes de territoire. C'est ainsi que des interrogatoires de femmes, bien conduits, peuvent fournir des renseignements intéressants sur la fécondité ainsi que sur la mortalité infantile.

Mais si l'on veut que ces enquêtes fragmentaires soient fructueuses, il est indispensable qu'elles soient menées, sur l'ensemble du territoire, suivant un plan et des procédés uniformes, fixés par des instructions précises et détaillées (1). D'autre part, le dépouillement des résultats doit être, autant que possible, centralisé.

Migrations. — En ce qui concerne les *mouvements migratoires*, seuls les déplacements par voie de mer peuvent donner lieu, dans les pays coloniaux, à des relevés de quelque valeur. Les entrées sont d'ailleurs généralement enregistrées d'une manière plus complète que les sorties, qui présentent moins d'intérêt, du point de vue de la surveillance administrative et policière.

Statistiques agricoles.

L'agriculture étant, dans la plupart des pays coloniaux, de beaucoup la principale ressource des habitants, les investigations qui la concernent y présentent un intérêt primordial. Il faut dire aussi qu'elles se heurtent à des difficultés considérables, qu'on n'aura, d'ailleurs, aucune peine à imaginer sachant combien il est malaisé d'obtenir d'un agriculteur européen des données précises concernant son exploitation.

(1) Voir l'exemple présenté à l'annexe I, p. 242.

Des renseignements détaillés sont fréquemment recueillis et publiés, dans les pays coloniaux, pour un nombre restreint d'entreprises, celles qui présentent un caractère européen et aux dirigeants desquelles on peut demander de remplir des questionnaires individuels assez complets. L'Administration, d'autre part, pour exercer son contrôle sur les concessions qu'elle a accordées, peut être amenée à dresser des statistiques concernant cette catégorie particulière d'exploitations sur lesquelles elle a des moyens d'action.

D'autre part, on cherche généralement à être renseigné de façon aussi précise que possible sur la production des matières d'exportation; le besoin de telles données se fait de plus en plus sentir avec le développement des économies dirigées et la multiplication des réglementations issues des circonstances de crise : contingentements officiels, plans de restrictions par entente entre producteurs, etc. La solution de ce problème n'est d'ailleurs pas facile, étant donné le nombre croissant d'agriculteurs indigènes qui produisent pour l'exportation, mais on dispose en cette matière des recoupements fournis par les statistiques du commerce extérieur et parfois certaines statistiques fiscales (taxes à la production, à la sortie).

Reste la culture purement indigène, celle qui, essentiellement, fournit aux habitants du pays leurs moyens de subsistance. Considérant les choses du point de vue extérieur, métropolitain ou mondial, on a parfois tendance à perdre un peu de vue son importance. Il pourra paraître étonnant, par exemple, si on consulte un tableau du revenu agricole de l'Inde britannique (en 1926-1927) de constater que la part attribuable à la paille (90 crores de roupies) atteint presque celle qui revient au coton et au jute réunis ($35 + 61 = 96$ crores de roupies); quant au riz et au froment ils entrent pour 625 crores dans le revenu agricole total de 1.775 crores. Il est évident que la connaissance exacte des cultures, de produits alimentaires notamment (surfaces plantées et récoltes), est d'une utilité très grande pour l'administration d'un pays colonial. Sans elle, on est réduit à prendre à l'aveuglette des décisions importantes : interdictions de sortie pour prévenir les disettes en cas de mauvaises récoltes, plans de travaux à entreprendre pour améliorer les rendements dans les régions surpeuplées.

Généralement c'est dans les déclarations de fonctionnaires indigènes locaux que sont recueillis les renseignements sur les cultures. Ces données sont presque partout de valeur très médiocre, les estimations fournies, en ce qui concerne les rendements ou les productions, sont le plus souvent inférieures à la réalité car on ne veut pas paraître trop riche. Au Tonkin, par exemple, on a pu même constater que certains chefs de subdivision diminuaient systématiquement de 25 % les chiffres fournis par leurs subordonnés, concernant la récolte du riz.

Il serait donc nécessaire d'instituer un système de contrôle. Grâce à des mesures directes, effectuées sur des parcelles choisies comme représentatives, on peut, par exemple, déterminer soit un rendement moyen qui puisse être affecté aux surfaces environnantes, soit un coefficient de correction qui puisse être appliqué aux rendements déclarés. Mais là se pose une question budgétaire car un contrôle sérieux nécessite un personnel nombreux. En pratique, il apparaît que les vérifications ne sont faites de manière complète que lorsqu'un intérêt fiscal s'attache directement à ce travail.

C'est le cas des pays où fonctionne un système d'impôts fonciers comme, par exemple, le Maroc, avec le tertib, ou les Indes néerlandaises. Ainsi, à Java, les rendements des rizières sont évalués au moyen d'un nombre considérable de champs d'essai, de l'ordre de 20.000, représentant le deux centième de la superficie totale, dans lesquels la récolte est faite sous la surveillance des fonctionnaires de l'impôt foncier. Ce système de contrôle entraînait, en 1930, avant les années de « malaise », une dépense de 4 millions de florins environ, pour un rendement des taxes foncières de 36 millions.

En beaucoup de pays coloniaux, aucun système de vérification de ce genre ne peut être institué dans les conditions actuelles, et le matériel statistique concernant l'agriculture indigène y reste très médiocre. Au Mozambique, par exemple, où un recensement agricole très complet a été effectué en 1930 pour les entreprises européennes, les seuls renseignements rassemblés pour les exploitations des indigènes concernent : les superficies et la production des cocoteraies, d'une part, les quantités de produits indigènes achetées par les maisons de commerce de l'autre.

Statistiques du commerce extérieur.

Dans presque tous les pays coloniaux, des statistiques du commerce extérieur sont régulièrement établies et publiées. Résultant le plus généralement des données comptables recueillies, à des fins fiscales, par les services des douanes, elles n'offrent guère en principe de particularités notables, les distinguant des statistiques des autres pays. Il faut signaler, cependant, que les échanges à travers les frontières terrestres ne sont souvent relevés que de façon très incomplète, car les mailles du filet douanier forcément assez larges, laissent échapper une part importante des marchandises transportées par les indigènes.

D'autre part, la fixation des valeurs des produits échangés donne fréquemment lieu à un certain flottement. Pour les produits d'exportation notamment, la détermination du prix unitaire est souvent faite de manière peu satisfaisante. En l'absence de cotations locales, on doit parfois recourir à des évaluations faites à partir des prix sur les marchés mondiaux. De plus, il peut arriver que, pour des raisons fiscales, les valeurs réelles soient systématiquement faussées; on les réduit, par exemple, afin d'alléger le poids de taxes de sortie *ad valorem*.

Il faut signaler, enfin, que l'identification des pays d'origine ou de destination des marchandises offre, dans les pays coloniaux, certaines difficultés particulières. Le passage des produits, aussi bien d'importation que d'exportation, par des entrepôts, tels que ceux de Hongkong, Singapour, Aden, Hambourg, Trieste, empêche souvent toute détermination précise en cette matière. La fixation de l'origine des marchandises importées nécessiterait à l'arrivée des enquêtes minutieuses, que les services douaniers coloniaux ne peuvent que rarement entreprendre. Quant à la destination réelle des produits exportés, on ne peut en avoir une idée précise que grâce aux recoupements fournis par les statistiques d'importation des pays acheteurs. Un élément supplémentaire d'incertitude résulte parfois d'une clause d'option qui figure dans certains contrats d'exportation de produits coloniaux et suivant laquelle même le port

de débarquement ne peut être connu exactement au départ; par exemple, un chargement de bois d'okoumé du Gabon parti de la colonie avec un contrat « Le Havre option » sera porté sur les statistiques d'exportations de l'A. E. F. au compte de la destination France, alors qu'en réalité la marchandise pourra fort bien être dirigée, suivant des instructions reçues en cours de route, vers Anvers, Rotterdam ou Hambourg.

Statistiques diverses.

On peut passer rapidement en revue une série de statistiques qui n'offrent dans les pays coloniaux aucune particularité très notable.

Les statistiques minières concernant la plupart du temps des entreprises européennes et dressées par des services de contrôle spécialisées sont généralement très complètes, renseignant sur la nature et la situation des gisements, la production, la main-d'œuvre employée et parfois même les salaires qui lui sont payés.

En ce qui concerne l'industrie de transformation, si on est souvent bien renseigné sur les grandes entreprises, on ne sait à peu près rien de la production artisanale indigène. Dans ce domaine, des investigations approfondies seraient nécessaires, et les difficultés en sont analogues à celles qui ont été signalées pour les enquêtes agricoles.

Les statistiques des chemins de fer présentent presque partout des données détaillées, sur le trafic, les dépenses et les recettes.

Dans beaucoup de colonies le nombre des banques est assez restreint; dans ce cas, il est relativement facile de centraliser des statistiques s'appliquant à la presque totalité des opérations bancaires, ce qui permet, par exemple, d'obtenir, de façon directe, certains éléments de la balance des comptes du pays. Il faut signaler l'importance, dans les pays coloniaux, des organismes d'aide à l'agriculture : crédit agricole, sociétés de prévoyance, établissements coopératifs..., qui publient généralement des situations annuelles assez complètes.

En ce qui concerne les finances publiques, les comptes budgétaires donnent lieu à des publications détaillées dans les colonies comme dans les autres pays. On peut tirer, des tableaux de dépenses, des renseignements intéressants sur la vie administrative du territoire. Étant donné la superposition fréquente de budgets de collectivités diverses : colonies, régions, provinces, communes..., des précautions sont nécessaires si l'on veut être sûr d'obtenir des données d'ensemble et d'éliminer les doubles emplois. Quant aux recouvrements des diverses catégories, leurs variations, soit mensuelles, telles que les font connaître des situations sommaires et provisoires, soit annuelles, telles qu'elles résultent du dépouillement des comptes définitifs, fournissent des indications précieuses sur certaines branches de l'activité économique.

L'exploitation des données budgétaires peut être particulièrement fructueuse si l'on dispose non seulement d'états comptables sur le montant des recettes fiscales, mais encore de renseignements sur l'assiette des taxes : par exemple, nombre des assujettis, répartis en catégories, pour les impôts sur les revenus, les patentes, etc.; quantités de produits échangés pour les impôts de consommation...

En particulier, lorsqu'on voudra se rendre compte du progrès économique d'un territoire et, notamment, de l'amélioration apportée aux conditions de vie des indigènes, les données de cet ordre pourront fournir des éléments d'appréciation fort utiles, à défaut de mesures directes qui nécessiteraient des enquêtes complexes et coûteuses répétées périodiquement dans des conditions identiques (1).

La statistique dans les possessions françaises.

Je dirai maintenant quelques mots de l'organisation de la statistique dans les possessions françaises. Parmi elles, on ne trouve que deux territoires, l'Algérie et l'Indochine, où il existe des organismes spécialement chargés de travaux statistiques. Seule, d'ailleurs, l'Indochine a eu recours, pour faire fonctionner son service de statistique, à un personnel technique détaché des cadres de la Statistique générale de la France, et je dois rappeler ici le souvenir de nos collègues Fernand Laurence et Marcel Lenoir qui furent les deux premiers chefs du service de la Statistique générale de l'Indochine.

Pour les possessions françaises de l'Afrique du Nord, et particulièrement pour l'Algérie, dont l'organisation administrative est calquée sur celle de la Métropole, on dispose, sur beaucoup de points, de relevés analogues, en principe, à ceux qui sont établis en France : recensement quinquennal de la population, statistiques d'état civil, statistiques agricoles, etc. Dans chaque territoire, l'essentiel de ces données chiffrées fait l'objet d'un recueil annuel de statistiques : *Annuaire statistique de l'Algérie*, *Statistique générale de la Tunisie*, *Annuaire de Statistique générale du Maroc*. Des publications particulières, annuelles et trimestrielles sont, dans les trois pays, consacrées aux statistiques du commerce extérieur. Pour le Maroc, il faut signaler également que la « Société d'études économiques et statistiques » de Rabat édite un *Bulletin économique du Maroc* trimestriel, où sont présentés les principaux renseignements statistiques, touchant la vie administrative et économique du protectorat.

En ce qui concerne les États du Levant sous mandat français, on mentionnera le *Bulletin économique* publié par la direction des Affaires économiques du Haut Commissariat, et où se trouve, entre autres données, les statistiques du commerce extérieur.

Pour ce qui est des colonies proprement dites, la plupart des statistiques dressées dans les divers territoires le sont, en principe, sur un plan uniforme, résultant d'instructions de l'Administration centrale des Colonies. Mais, en pratique, les administrations locales ne fournissent pas toujours d'une manière régulière et sous une forme satisfaisante les renseignements qui leur sont demandés,

Dans quelques colonies, les statistiques les plus importantes sont rassemblées dans des publications périodiques. En Indochine, où fonctionne, depuis 1923, comme il a été déjà dit, un service de statistique générale, il paraît régulièrement un *Annuaire statistique* et un *Bulletin économique* dont le supplément mensuel contient, en seize pages de tableaux, la plupart des données

(1) Voir l'ébauche de plan d'enquête, présenté à l'annexe II, page 243.

chiffrées disponibles, touchant l'économie indochinoise. Pour l'Afrique Occidentale Française, il est publié depuis deux ans un *Annuaire statistique*; d'autre part, l'agence à Paris du Gouvernement général édite un *Bulletin mensuel*, qui contient des statistiques intéressantes. Il existe également un *Bulletin économique de Madagascar* trimestriel.

Le ministère des Colonies s'est préoccupé depuis quelque temps d'améliorer les statistiques coloniales. Quelques résultats ont été obtenus, en particulier la publication régulière par chaque territoire, à son *Journal officiel*, des statistiques trimestrielles du commerce extérieur.

D'autre part, deux statisticiens de la Statistique générale de la France se trouvant actuellement en service au ministère, il a été possible de mettre sur pied, en Juin 1937, un *Bulletin mensuel de statistiques coloniales*, où ont été réunies les données chiffrées les plus importantes dont on peut disposer régulièrement chaque mois ou chaque trimestre, touchant l'économie des possessions françaises. On ne s'est pas d'ailleurs limité d'une manière étroite, aux territoires administrés par le Ministère des Colonies, et quelques renseignements généraux sont également fournis, relatifs à l'Afrique du Nord et au Levant, ainsi d'ailleurs qu'à la France métropolitaine. Cette première publication devrait être complétée par d'autres, notamment, par un *Annuaire statistique des possessions françaises*, analogue au *Statistical Abstract for the british Empire*. Mais il serait nécessaire, pour réaliser cette tâche, de doter l'embryon de service de statistique générale, qui existe actuellement au ministère des Colonies, de moyens supplémentaires : personnel, matériel et crédits d'impression.

Il faut noter enfin que la Statistique générale de la France assure une certaine centralisation des statistiques coloniales, en faisant paraître, soit dans son *Annuaire*, soit dans son *Bulletin*, les données les plus importantes. On peut signaler en particulier une série de tableaux sur le « Commerce de la France et de ses possessions pour certaines matières premières », qui sont insérés chaque année, depuis 1934, au *Bulletin de la Statistique générale de la France*.

* * *

On voit donc qu'il resterait beaucoup à faire pour organiser de façon satisfaisante la statistique dans les possessions françaises.

La tâche nécessaire de coordination a déjà été entreprise par la Statistique générale de la France et le Conseil supérieur de Statistique, au sein duquel fonctionne une commission des statistiques coloniales, et également, dans sa sphère propre, par le ministère des Colonies.

Le problème est donc abordé, mais l'action auprès des administrations locales n'est pas aisée. Il s'agit, d'abord, d'éveiller l'intérêt des chefs de ces administrations pour les questions statistiques, de leur montrer l'utilité qu'aurait pour eux un service spécialisé, doté si possible de statisticiens professionnels, et chargé de la centralisation, de la critique et de l'amélioration des statistiques dressées dans le territoire.

Si l'on suppose l'existence d'un tel service local de statistique générale, c'est,

avant tout, une action de propagande que celui-ci doit entreprendre. Il faut convaincre l'administrateur colonial que, parmi les tâches multiples et diverses dont il est surchargé, le travail statistique n'est pas uniquement destiné à satisfaire aux exigences de doux maniaques, qui collectionnent dans des cartons verts du papier couvert de chiffres. Le statisticien, pour gagner droit de cité, doit montrer qu'il peut, grâce à la documentation rassemblée, coordonnée et exploitée par lui, rendre service à ceux dont il sollicite le concours. Il doit également, sous peine d'éveiller les sarcasmes, adapter minutieusement ses questionnaires aux conditions locales, en les simplifiant, notamment, autant qu'il le peut.

Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que les difficultés seront grandes lorsqu'il s'agira d'entreprendre des enquêtes d'envergure, telles que des dénombrements.

Ces opérations ont le tort, en effet, aux yeux des hommes d'action que sont les fonctionnaires coloniaux, de ne produire leurs fruits qu'après des délais assez longs et de n'avoir, d'une manière immédiate, qu'un rendement médiocre.

Aussi, les autorités responsables de l'équilibre des budgets coloniaux, tout en reconnaissant l'intérêt certain de ces enquêtes, sans lesquelles on ne peut avoir une connaissance précise de l'économie d'un pays, auront souvent tendance à reculer devant les lourdes dépenses qui en résultent.

Certaines des remarques qui précèdent ne s'appliquent, sans doute, pas exclusivement aux pays coloniaux, mais cela n'est plus dans mon sujet.

Henri ULMER.

ANNEXE 1

EXEMPLE D'ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE

Depuis un certain nombre d'années, dans plusieurs colonies françaises on cherche à obtenir, par le moyen d'interrogatoires de femmes, certaines indications sur la fécondité, la mortalité infantile... dans les populations indigènes. Afin de rendre ces enquêtes plus fructueuses, en assurant, dans toute la mesure possible, la comparabilité des résultats obtenus dans les divers territoires, l'Inspection générale du Service de Santé du ministère des Colonies a prescrit récemment l'établissement, pour chaque femme interrogée, d'une fiche d'un modèle uniforme et comportant les rubriques suivantes :

Colonie Cercle ou Province Village
Groupe ethnique.

1. — *Age de la femme* (1).

Moins de 45 ans	} 12-20 ans	20-45 ans
45 ans et plus.		

2. — Fécondité.

a) Femme stérile (2).	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
b) Femme non stérile (3).	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Nombre de grossesses.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Nombre d'avortements	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Nombre de mort-nés .	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Nombre d'enfants nés vivants.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
								}	garçons	.	.	.	.
								}	filles	.	.	.	.

(1) (2) (3) *Mettre le signe X devant la rubrique qui convient.* Pour toutes les rubriques, lorsque aucune indication n'aura pu être donnée, mettre le signe : ?

3. — Mortalité infantile.

Age des enfants décédés.	Nombre d'enfants décédés.
1 ^{re} année d'âge.	
2 ^e année d'âge.	
3 à moins de 5 ans.	
5 à moins de 7 ans.	
7 à moins de 10 ans.	

4. — Enfants survivants.

Enfants survivants à 15 ans . .	{ garçons.
	{ filles

Notes.

Groupe ethnique : Ne fournir cette indication que lorsqu'elle sera tout à fait nette. Dans chaque colonie sera dressée une liste des groupes ethniques, destinée à guider le classement.

Age de la femme : Le préciser autant que possible; distinguer, dans tous les cas, les femmes de plus de 45 ans des femmes plus jeunes.

Mortalité infantile : Les catégories d'âge inscrites sont données à titre indicatif. Dans chaque colonie, des règles précises pourront, sans doute, être fixées permettant le classement des décès par âge, grâce à des points de repère déterminés par les conditions locales : âge où l'enfant commence à marcher, âge où l'enfant commence à être vêtu, âge de la circoncision... Ces règles devront figurer au dos des fiches.

ANNEXE II

ÉBAUCHE DE PLAN POUR UNE ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES INDIGÈNES

Considérations générales. — On peut classer en trois catégories les données à réunir :

I. — Renseignements chiffrés rassemblés déjà, de manière régulière, par l'Administration (en particulier, données sur les recouvrements de diverses taxes).

II. — Relevés à entreprendre; par exemple, recensement précis de la population, recensement agricole.

III. — Enquêtes recueillant des appréciations et des opinions.

Seules les données de la première catégorie peuvent offrir un caractère rétrospectif et, par conséquent, renseigner, sur certains changements survenus dans les années écoulées en divers domaines. Pour ce qui est des enquêtes et relevés nouveaux, ils permettent de connaître une situation présente, mais c'est seulement après plusieurs investigations effectuées dans les mêmes conditions à quelques années d'intervalle qu'on pourra avoir une idée de l'évolution du milieu observé.

On ne peut, en effet, d'une manière utile, faire porter des interrogatoires sur des faits passés, car il est déjà assez difficile d'obtenir l'expression sincère d'opinions s'appliquant à des faits contemporains.

Ébauche de plan d'enquête dans une circonscription.

Cette circonscription devra former un ensemble homogène, son étendue dépendra des moyens d'investigations dont on peut disposer :

A) Notice sur la physionomie de la circonscription : superficie, plan.

B) *Population.* — a) État : résultats généraux des évaluations de population fournies depuis un certain nombre d'années. Appréciation de la précision des mesures.

Effectuer un recensement nominatif à l'aide de questionnaires où seront mentionnés :

Nom, sexe, âge (avec l'exactitude qui sera possible), lien de parenté avec le chef de famille, état matrimonial, nombre d'épouses (pour les hommes mariés), nombre d'accouchements et nombre d'enfants vivants (pour les femmes), profession, degré d'instruction, circonscription de séjour habituel, circonscription d'origine, race, religion.

Les questionnaires auront la forme de tableaux sur lesquels une ligne sera consacrée à chaque individu.

b) Mouvement. — Dispose-t-on de relevés des naissances et des décès? Fournir les résultats enregistrés pour les dernières années. Envisager les moyens d'améliorer les relevés.

c) Éventuellement, migrations définitives, temporaires. Que peut-on savoir d'elles? Si possible, renseignements chiffrés.

d) État sanitaire. — Données tirées des rapports médicaux. Renseignements chiffrés et rétrospectifs sur : formations hospitalières, consultations, vaccinations...

C) *Consommations, dépenses.* — Denrées alimentaires et autres. Enquête sur la consommation au cours d'une année, et, si possible, au cours des diverses périodes caractéristiques de l'année, des familles ou individus de diverses catégories. Part des produits achetés, prix. Peut-on avoir des indications rétrospectives?

Logement, dépenses, s'il y a lieu.

Vêtement, dépenses.

Autres dépenses : transports, etc.

D) *Renseignements économiques.* — Nature des cultures. Surfaces cultivées, productions; indiquer avec quelle précision sont connus ces éléments : estimations grossières, sondages effectués par l'Administration...?

Animaux : estimation des effectifs.

Forêts. — Mines. — Industries.

Marchés caractéristiques, si possible données chiffrées sur leur activité.

Pour toutes ces données, fournir, chaque fois que cela est possible, des renseignements rétrospectifs.

E) *Renseignements fonciers.* — Régime de propriété. — Peut-on avoir des données sur les prix pratiqués pour la vente de terrains de diverses catégories?

F) *Renseignements fiscaux.* — Données chiffrées et rétrospectives sur les rendements des diverses taxes perçues dans la circonscription. Renseignements sur les modifications de taux, d'assiettes, etc...

(En particulier : impôt personnel, prestations, taxes foncières, taxes sur bétail, patentes, droits de marché, etc..., taxes sur certains véhicules).

G) Le cas échéant, *renseignements sur les transports.* — Trafic dans les gares (voyageurs, marchandises). Circulation routière. Véhicules taxés... (Voir F).

H) *Travail.* — Réglementation, salaires.

I) *Enseignement.* — Écoles, élèves, missions, données rétrospectives.

ANNEXE III

MATIÈRES CONTENUES DANS LES PRINCIPALES PUBLICATIONS STATISTIQUES DES POSSESSIONS FRANÇAISES (1)

1^o *Annuaire statistique.*

Annuaire statistique de l'Algérie.

(Dernier paru : année 1936, en avril 1938; 665 pages.)

Climatologie (24).

Territoire et population :

Mouvement de la population européenne (70). — Mouvement de la population musulmane (15). — Mouvement d'ensemble de la population algérienne (16). — Immigration; émigration (2). — Recrutement (4). — Instruction (26). — Publications (1). — État sanitaire et assistance (65). — Justice (24). — Établissements pénitentiaires (19). — Associations et syndicats : mutualité; travail (50).

Production, mouvement économique :

Agriculture (81). — Forêts (7). — Pêche (4). — Industrie minérale (3). — Fabrique de conserves de poissons (1). — Bâtiment (4). — Alcools (4). — Usines à gaz (2). — Métaux précieux (2). — Recettes de spectacles (2). — Distribution d'énergie électrique (23). — Distribution d'essence (1).

Voies de communication et moyens de transport :

Routes et véhicules automobiles (9). — Chemins de fer, tramways, autobus (9). — Accidents de la circulation (10). — Navigation maritime (32). — Navigation aérienne (6). — Mouvement des voyageurs entre l'Algérie et l'extérieur (5). — Postes, télégraphes, téléphones (9). — Crédit, banque (4). — Commerce extérieur (13). — Colonisation officielle (3). — Revenus (8). — Épargne (4). — Mutualité et prévoyance (2). — Accidents et sinistres (9).

Gouvernement et administration :

Finances de la colonie (40). — Dette viagère; pensions civiles (6). — Finances des départements et communes (11).

(1) Les chiffres placés entre parenthèses après les diverses rubriques indiquent le nombre de pages consacrées à chaque sujet.

Statistique générale de la Tunisie.
(Dernière parue : 1936, en mars 1938, 190 pages.)

- CHAP. I. — *Démographie.*
État de la population (5). — Mouvement de la population (4). — Naturalisations, mouvement des étrangers (4). — Recrutement (2).
- CHAP. II. — *Communes.*
Biens communaux; finances municipales (2). — Autorisation de bâtir (1). — Distribution d'eau, de gaz, d'électricité (7).
- CHAP. III. — *Hygiène et assistance.*
Budget (2). — Hôpitaux (6). — Statistique sanitaire de la ville de Tunis (2).
- CHAP. IV. — *Justice et établissements pénitentiaires.*
Justice française (1). — Justice tunisienne (3). — Établissements pénitentiaires (4).
- CHAP. V. — *Propriété foncière.*
Immatriculations, conservation foncière (5).
- CHAP. VI. — *Instruction publique et Beaux-Arts* (9).
- CHAP. VII. — *Postes, Télégraphes, Téléphones* (5).
- CHAP. VIII. — *Travaux publics.*
Voies ferrées (4). — Travaux hydrauliques (1). — Industrie minière (3).
- CHAP. IX. — *Finances.*
Budget (2). — Dette (2). — Patente (1).
- CHAP. X. — *Agriculture.*
Superficie (1). — Productions végétales (10). — Animaux (2). — Forêts (1).
- CHAP. XI. — *Institutions d'enseignement et de recherches.*
Institut Pasteur et divers (6). — Climatologie (22).
- CHAP. XII. — *Commerce et navigation.*
Renseignements généraux sur le commerce extérieur (6). — Bêtes abattues (2). — Mercuriales (animaux, peaux, laine, céréales, huile d'olive, vin) (7). — Poids et mesures (2). — Navigation (4). — Pêches (2).
- CHAP. XIII. — *Colonisation.*
Colonisation (6). — Lotissements (1). — Fixation au sol des indigènes (1).
- CHAP. XIV. — *Mutualité agricole.*
(Crédit agricole, sociétés de prévoyance) (4).
- CHAP. XV. — *Travail et prévoyance sociale.*
Habitations à bon marché (1). — Accidents du travail (3). — Grèves: placement (2). — Coût de la vie (1).

Annuaire de Statistique générale du Maroc.
(Dernier paru : année 1936, à la fin de 1937; 110 pages.)

- (Présentation originale : beaucoup de diagrammes et cartogrammes et peu de tableaux.)
- Géographie et climatologie (1). — Population (état et mouvement) (7). — Émigration et immigration (3). — Tourisme (1). — Enseignement (4). — Santé et hygiène (6). — Justice (4). — Établissements pénitentiaires (3). — Associations et groupements (1). — Travail et placement (5). — Urbanisme (5). — Cultures et élevage (5). — Colonisation (2). — Régime foncier (3). — Forêts (1). — Pêches maritimes (4). — Énergie électrique (2). — Industries de transformation (2). — Mines (7). — Routes et automobiles (2). — Chemins de fer (4). — Navigation maritime (4). — Transports aériens (1). — Postes, Télégraphes, Téléphones (4). — Commerce extérieur (10). — Douanes et régies (perceptions, produits taxés) (6). — Prix et cours (4). — Propriété industrielle (2). — Finances publiques (budget, assiette de certaines taxes) (10). — Banque d'État du Maroc (2). — Habous (1). — Tabacs (1).

Annuaire statistique de l'Afrique Occidentale Française.
(Dernier paru : 1934-1935-1936, au milieu de 1937; 166 pages.)

- CHAP. I. — *Climatologie* (10).
- CHAP. II. — *Territoire, population* (4).
- CHAP. III. — *Enseignement* (3).
- CHAP. IV. — *Santé* (2).
- CHAP. V. — *Justice* (2).
- CHAP. VI. — *Agriculture, élevage* (4).
- CHAP. VII. — *Production minérale* (1).
- CHAP. VIII. — *Moyens de communication et de transport.*
a) Postes, Télégraphes, téléphones (3). — b) Routes et automobiles (1). — c) Chemins de fer (2). — d et e) Navigation maritime et fluviale (3). — f) Transports aériens (1).
- CHAP. IX. — *Commerce et prix.*
a) Commerce extérieur (13). — b) Taxes perçues à l'occasion de certaines transactions (2). — c) Prix (1).

CHAP. X. — *Crédit, banque.*

- a) Banque de l'Afrique Occidentale (3). — b et c) Chèques postaux et caisse d'épargne (1). — d et e) Crédit agricole et sociétés de prévoyance (2). — f) Cours des titres d'emprunts de l'A. O. F. (1).

CHAP. XI. — *Finances publiques.*

- a) Dette publique de l'A. O. F. (1). — b) Dépenses et recettes des divers budgets : général, locaux, annexes (22). — c) Grands travaux (1). — d) Comptes d'ensemble de l'A. O. F. (3). — e) Budgets municipaux (1). — f) Personnel administratif (1).

CHAP. XII. — *Travail, main-d'œuvre* (1).

Résumé rétrospectif 1913 et 1926-1936 (7).

Territoire du Togo sous mandat de la France (25).

Annuaire statistique de l'Indochine.

(Dernier paru : 1934-1935-1936, au milieu de 1937; 300 pages.)

CHAP. I. — *Climatologie* (12).

CHAP. II. — *Territoire et population.*

- a) État de la population (3). — b) Mouvement de la population (7).

CHAP. III. — *Instruction.*

- a) Enseignement public (7). — b) Enseignement privé (3). — c) Production intellectuelle (1).

CHAP. IV. — *Santé publique.*

- a) Assistance médicale (9). — b) Institut Pasteur (1). — c et d) Situation sanitaire des troupes et de la marine (4). — e) Déclarations de maladie et de décès (5).

CHAP. V. — *Justice et établissements pénitentiaires.*

- a) Justice française (9). — b) Justice indigène (4). — c et d) Justices administrative, militaire et maritime (2). — e) Établissements pénitentiaires (4).

CHAP. VI. — *Agriculture, élevage, forêts, pêcheries.*

- a) Agriculture (2). — b) Forêts (1). — c) Sériciculture (3). — d) Crédit agricole (3). — e) Élevage et médecine vétérinaire (1). — f) Produits exportés (1).

CHAP. VII. — *Industrie.*

- a et b) Industrie minière et salines (4). — c et d) Rizeries et industries contrôlées ou exercées (3). — e) Énergie électrique (1). — f) Produits exportés (1).

CHAP. VIII. — *Moyens de transport et de communication.*

- a) Routes et automobiles (3). — b) Chemins de fer (6). — c) Navigation aérienne (1). — d) Navigation maritime (5). — e) Postes, Télégraphes, Téléphones, radiotélégraphie (5).

CHAP. IX. — *Monnaie, banque, crédit* (10).

CHAP. X. — *Commerce et prix.*

- a) Commerce extérieur (34). — b) Commerce intérieur (6). — c) Prix (7).

CHAP. XI. — *Propriétés et revenus.*

- a et b) Propriété foncière et embarcations (3). — c) Revenus et salaires (3). — d) Établissements soumis à la patente (3). — e et f) Mutations de propriété et divers (4).

CHAP. XII. — *Consommations* (houille, ciment, sel, alcools, tabacs, sucre, huiles minérales, etc.) (5).

CHAP. XIII. — *Travail, prévoyance* (ouvriers contractuels, caisse d'épargne, monts-de-piété, assurances, etc.) (7).

CHAP. XIV. — *Finances publiques et personnel administratif.*

- a) Budget général (5). — b) Budgets locaux (10). — c) Budgets provinciaux (4). — d) Travaux publics (2). — e) Emprunts (1). — f) Personnel administratif (2).

CHAP. XV. — *Territoire de Kouang-Tchéou-Wan* (3).

Résumé rétrospectif 1927-1936 (13).

Résumé international (10).

Annuaire statistique de la France.

(Dernier volume paru : 1936, à la fin de 1937.)

I — *Tableaux annuels.*

6^e partie. — *Colonies et pays de protectorat.*

- A) *Ensemble des pays coloniaux* (climatologie; territoire et population; production, transports, commerce; finances publiques) (8).
B) *Algérie.* — Population; recrutement; instruction, état sanitaire et assistance; justice, agriculture; moyens de communication et de transport; banque; commerce; épargne; finances publiques (13).
C) *Tunisie.* — Population; recrutement; instruction; justice; agriculture; travaux publics et transports; commerce; propriété; finances publiques (8).
D) *Maroc (zone française).* — Population; instruction; état sanitaire et assistance; agriculture; industrie, moyens de communication et de transport; commerce; épargne; finances publiques (8).

E) *Indochine*. — Population; état sanitaire et assistance; instruction; agriculture; industrie minérale; moyens de communication et de transport; commerce; finances publiques (9).

F) *Autres colonies et pays de protectorat* (1).

G) *Syrie et Liban*. — Agriculture, transports; commerce (2).

II — Tableaux rétrospectifs.

Commerce général des colonies depuis 1889 (3).

2° Statistiques du commerce extérieur.

Algérie : Statistiques trimestrielles abrégées (16). — Statistiques annuelles (dernière parue 1936, en décembre 1937) (475).

Tunisie : Statistiques trimestrielles, déjà bien développées (240). — Statistiques annuelles (dernière parue : 1936, en juillet 1937) (495).

Maroc : Statistiques trimestrielles abrégées (8). — Statistiques annuelles (dernière parue : 1936, en octobre 1937) (760).

Levant : Statistiques trimestrielles et annuelles insérées au *Bulletin économique des États du Levant sous mandat français* (155).

Indochine : Statistiques mensuelles très complètes (330). — Statistiques annuelles (dernière parue : 1936, en octobre 1937) (465).

A. O. F. : Statistiques trimestrielles paraissant en annexe du *Journal officiel de l'A. O. F.* (40). — Statistiques annuelles paraissant en annexe du *Bulletin de l'Agence économique de l'A. O. F.* (55) (dernière parue : 1936, en octobre 1937).

Madagascar : Statistiques trimestrielles (36). — Statistiques annuelles (dernière parue : 1936, en 1937) (100).

Pour les autres colonies françaises, les statistiques du commerce extérieur sont publiées régulièrement, chaque trimestre, en annexe du *Journal officiel* du Territoire (colonies de l'A. O. F. : Sénégal et Soudan, Mauritanie, Guinée, Niger, Côte d'Ivoire, Dahomey; A. E. F. : Cameroun; Togo; Martinique; Guadeloupe; Guyane; Réunion; Côte française des Somalis; Nouvelle-Calédonie; Établissements français de l'Océanie: Saint-Pierre et Miquelon). Deux exceptions pour les Établissements français dans l'Inde et les Nouvelles-Hébrides, où seules les statistiques annuelles sont imprimées.

3° Publications statistiques mensuelles ou trimestrielles.

Supplément statistique mensuel du Bulletin économique de l'Indochine.

Diagrammes (2)

Renseignements hebdomadaires :

Prix (riz, maïs, sucre, café, poivre, coton, soie, caoutchouc, zinc, plomb, étain, argent); changes (2).

Renseignements mensuels :

Prix (riz, maïs, farine, sucre, café, poivre, coton, soie, caoutchouc, gomme laque, essence de badiane, coprah, houille, essence, plomb, zinc, étain, wolfram, argent), changes (2). — Indice des prix de gros et de détail en Indochine et en divers pays (1). — Indices du coût de la vie en Indochine et en divers pays (1). — Banques d'émission (Indochine et divers); cours des valeurs mobilières; recettes budgétaires de l'Indochine (1). — Chemins de fer de l'Indochine; véhicules automobiles immatriculés; navigation à Saigon; frets; production et consommation d'énergie électrique (1). — Commerce extérieur (exportations et importations totales) de l'Indochine et de divers pays (1). — Riz : commerce extérieur de l'Indochine et de divers pays (1). — Houille : production; commerce extérieur en Extrême-Orient (1). — Étain et tungstène (production, commerce); zinc (production, commerce); caoutchouc (consommation, stocks) (1). — Principaux produits exportés d'Indochine (1). — Principaux produits importés en Indochine (1).

Bulletin mensuel de Statistiques coloniales.

Diagrammes (3).

Renseignements mensuels :

Renseignements généraux. — France et autres pays (prix de gros; coût de la vie; production industrielle; changes; cours des valeurs mobilières; frets; production et stocks de caoutchouc et d'étain) (1). — Commerce extérieur de la France (répartition par grandes catégories de marchandises, avec distinction du commerce avec les possessions françaises) (1). — Importation en France de matières premières, avec indication des principales origines (blé dur, blé tendre, avoine, orge, seigle, maïs, farine, riz, manioc,

tapioca, bananes, ananas, soja, graine de lin, arachides, amandes de palme, ricin, huiles d'olive, de palme, de coco, d'arachide, sucre, café, cacao, thé, poivre, caoutchouc, coton, laine, peaux, viandes, bois) (3). — Prix de gros (blé, farine, maïs, riz, manioc, tapioca, arachides, coprah, amandes de palme, huiles d'olive, d'arachide, de coprah, de palme, de palmiste, sucre, rhum, café, cacao, thé, poivre, vanille, girofle, gomme arabique, gomme laque, caoutchouc, coton, laine, soie, sisal, kapok, raphia, cire, peaux, bois, houille, fonte, cuivre, plomb, zinc, étain, wolfram, nickel, argent) (2).

Données mensuelles diverses :

France (production minérale et métallurgique, chemins de fer, recettes budgétaires); Algérie (exportations, chemins de fer, ports); Tunisie (production minière et métallurgique); Maroc (chemins de fer, ports); Indochine (indices de prix, production minière et métallurgique, exportations, chemins de fer, recettes budgétaires); A. O. F. (exportations, chemins de fer, port de Dakar, recettes douanières); Madagascar (exportations, chemins de fer, ports, recettes douanières); A. E. F., Cameroun, Togo, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Côte des Somalis (exportations) (2). — Situations des banques d'émission en France et dans les possessions françaises (1).

Renseignements trimestriels :

Commerce extérieur des possessions françaises, pour chaque territoire, valeurs des importations globales, des exportations globales, des importations de France, des exportations vers la France (1). — Mouvement des marchandises dans les ports des possessions françaises; recettes douanières dans les possessions françaises; produits importants exportés des possessions françaises (2).

Bulletin de la Statistique générale de la France.

Dans chaque fascicule trimestriel paraît, en quatre pages, un extrait des statistiques trimestrielles concernant le commerce extérieur et les transports des possessions françaises. Pour chacun des territoires figurent des données d'ensemble sur les importations et les exportations (commerce global, commerce avec la France), ainsi que des renseignements sur les principaux produits exportés, sur le trafic des chemins de fer, des ports, les recettes douanières.

Chaque année, dans le fascicule de juillet-septembre, sont publiés des tableaux sur le « commerce de la France et de ses possessions pour certains produits importants », où figurent des indications concernant les importations en France réparties suivant l'origine d'une part, et les exportations des possessions françaises réparties suivant la destination de l'autre.

Les produits considérés sont : le froment et ses dérivés; l'avoine, l'orge et le seigle; le maïs, le riz; le manioc et ses dérivés; les oléagineux et les huiles : soja, graine de lin, ricin, arachides, amandes et huile de palme, coprah, huile d'olive; les citrons, oranges, mandarines; les bananes; le thé, le café et le cacao; le sucre et le rhum; la vanille; le tabac; les vins; le poivre; le caoutchouc; les bois et le liège; les matières servant à la fabrication du papier; les végétaux filamenteux; le coton, la laine et la soie; les peaux brutes; les produits minéraux : phosphates, sel, houille, minerais de fer, graphite, manganèse, cuivre, plomb, zinc, étain, chrome, nickel.

DISCUSSION

Le D^r Ichok présente une rapide analyse d'une récente publication de l'Office international d'hygiène publique et en cite la conclusion.

Il demande au conférencier s'il juge que les chiffres fournis sont de bonne qualité au point de vue statistique et si l'on peut, selon lui, utiliser valablement les enseignements qu'ils comportent.

M. ULMER répond au D^r Ichok qu'il connaît les documents publiés, sur la démographie des colonies françaises, par l'Office international d'hygiène publique. Ce sont, à peu près, dans leur état brut, les renseignements transmis par les divers territoires et auxquels M. Landry a fait allusion. Ils sont de qualité très variable, et, lorsqu'on les soumet à une critique un peu serrée, beaucoup de ces éléments « fondent entre les doigts ». A l'heure actuelle, on peut dire que

les données publiées touchant le mouvement de la population dans les colonies renseignent plus souvent sur la manière dont sont enregistrés les décès et les naissances, que sur le mouvement réel de la mortalité et de la natalité. Grâce à des instructions récentes de l'Inspection générale du Service de santé du ministère des Colonies, on peut espérer, d'ailleurs, obtenir bientôt certains progrès dans ce domaine.

M. le Dr SOREL voudrait savoir à partir de quelle époque il devient possible de considérer sans défiance les statistiques coloniales relatives aux importations et exportations de ou vers la France, d'une part, et de ou vers les autres colonies françaises ou l'étranger, d'autre part.

Ces statistiques fourniraient peut-être d'utiles indications quant aux revendications coloniales de certains pays.

M. SAUVY pense que l'éloignement du public pour la statistique — tenue souvent pour un sous-produit administratif — joint à l'ignorance des choses coloniales, aurait pu expliquer, sinon justifier, un certain scepticisme à l'égard des statistiques coloniales.

Il s'est produit heureusement, depuis quelques années, grâce à la compétence de statisticiens éminents, comme M. ULMER, un effort fructueux qui a dissipé les craintes que l'on pouvait nourrir.

M. SAUVY suggère qu'il serait sans doute intéressant de chercher à évaluer la balance des comptes d'une colonie donnée, d'une manière aussi exacte que possible, calcul qui servirait de prototype et d'exemple.

Il est probable que l'on pourrait tirer d'un tel travail des conclusions dont l'Administration trouverait valablement à s'inspirer pour stimuler des recherches analogues pour la métropole.

Le ministère des Finances y trouverait peut-être, du reste, matière à observations intéressantes en ce qui concerne les mouvements des entrées et des sorties métropolitaines.

M. ULMER répond que, d'une manière générale, les territoires coloniaux publient, chaque trimestre, des renseignements suffisants sur la répartition de leurs échanges suivant la provenance ou la destination. Des données homogènes en cette matière sont disponibles depuis 1932 environ.

Pour ce qui est de la suggestion de M. SAUVY touchant l'établissement de balances des comptes des colonies, M. ULMER indique que le travail a déjà été abordé, mais il se demande si l'exemple ainsi donné serait très probant pour la métropole. Dans les territoires coloniaux, en effet, la tâche est souvent beaucoup plus facile qu'en France, notamment parce que les banques d'émissions locales contrôlent, fréquemment, la presque totalité des règlements avec l'extérieur.

M. LANDRY, après avoir félicité M. ULMER, demande à formuler à son tour quelques remarques sur les difficultés que l'on rencontre dans les études démographiques aux colonies, et même ailleurs. Il ajoutera quelques exemples aux

observations intéressantes, suggestives et savoureuses qui ont été produites par le conférencier.

Ayant eu à s'occuper, comme président du Comité français pour l'étude scientifique des problèmes de la population, d'une enquête sur la démographie de la France d'outre-mer (enquête au cours de laquelle il a eu souvent recours à M. Ulmer), M. Landry a été amené à se rendre compte de choses étranges.

Ainsi, à la Martinique, les recensements ne correspondent que très imparfaitement à la réalité. Il existe, dans cette colonie, un octroi de mer, c'est-à-dire des taxes perçues sur les marchandises débarquées dans l'île; le produit de cet octroi de mer est distribué aux communes, au prorata de leur population. Elles ont donc intérêt à forcer le nombre de leurs habitants, et ainsi, il peut arriver qu'un gouverneur, s'il est mécontent de la ligne politique suivie par une municipalité, menace celle-ci de réduire la population de la commune.

M. LANDRY ajoute que, même en France, les statistiques démographiques ne doivent pas être tenues toujours pour rigoureusement exactes. Il pense, particulièrement, à un département qu'il connaît bien. Là, on fait entrer dans la population de « résidence habituelle » des communes un grand nombre d'originaires qui vivent au loin, et pour la population présente on reproduit souvent le chiffre de la population légale. De la sorte, la population légale indiquée par le recensement pour le département dont il s'agit excède de 50 % environ la population présente réelle : on peut l'établir en prenant pour base, soit le nombre des votants dans les élections générales, soit l'effectif scolaire des écoles primaires élémentaires.

Si l'on regarde du côté des pays étrangers, il y a lieu de parler du recensement qui s'est fait dans l'Union soviétique au début de 1937. Depuis 1929, l'Union soviétique ne publiait plus aucune statistique démographique. Le recensement de 1937, autour duquel on avait fait beaucoup de publicité, devait fournir des lumières complètes sur la situation. Les opérations avaient été organisées avec beaucoup de soin et de dépense. On avait recruté un million de recenseurs, et quelque 100.000 contrôleurs qualifiés. Au bout de sept à huit mois, on apprit que l'autorité avait décidé d'annuler ce travail énorme et si coûteux. La raison donnée était que des fautes techniques, d'une exceptionnelle gravité, avaient été commises. Mais il a pu être dit que la véritable raison, c'était que les résultats obtenus avaient causé une grande déception. Le chiffre de la population aurait atteint, non pas les 172 millions escomptés (chiffre correspondant à un accroissement annuel de l'ordre de 2 millions et demi d'habitants), mais seulement de 145 millions, ce qui aurait fait apparaître la condition démographique, et, du même coup, économique, du pays sous un aspect fâcheux.
